



UNSa Justice

Monsieur Sébastien CAUWEL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

RE : EC/19/15042024

OBJET : Mission ERIS au CP MAJICAVO

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

L'UFAP UNSa Justice souhaite attirer votre attention sur l'envoi de personnels ERIS en renfort au centre pénitentiaire de MAJICAVO. Si la situation difficile de ce département et de son établissement pénitentiaire justifie une action de la DAP, l'application de celle-ci soulève diverses incompréhensions au sein des Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité.

Initialement basée sur le volontariat, cette mission temporaire semble aujourd'hui prendre une tournure contraignante pour les agents. En effet, Il semblerait que ce mode opératoire ait subi une évolution dans la mesure où cette mission tend à leur être imposée. Ainsi, dans certaines ERIS, en l'absence de volontaires, des critères familiaux viendraient départager les agents pour effectuer, d'office, ces missions.

Dans ce cadre, l'UFAP UNSa Justice vous sollicite pour rappeler aux directions interrégionales le principe du volontariat s'agissant de cette opération particulière.

De plus, la mission de renfort actuelle d'une durée d'un mois décourage les agents ERIS potentiels de postuler. Afin que cela ne soit plus un frein, l'UFAP UNSa Justice suggère de réduire la durée de présence sur zone à 15 jours.

Par ailleurs, le volontariat ne doit pas être assimilé à un simple « bénévolat ». Les agents, éloignés de leur domicile, méritent une reconnaissance financière. Nous demandons la mise en place d'un complément indemnitaire pour ces agents mobilisés à MAJICAVO. Enfin, de nombreux agents ERIS dépassent les 108 heures supplémentaires par trimestre et possèdent des compteurs RHS allant au-delà de 500 heures. Dans ce cadre, l'UFAP UNSa Justice vous demande, à titre dérogatoire, la mise en paiement de l'ensemble des heures réalisées.

Au regard de l'investissement sans faille depuis le début de l'opération « Wuambushu » d'Avril 2023, les agents des ERIS engagés méritent une évolution rapide des compensations financières qui devraient leur être accordées. Notre Organisation Syndicale est prête à discuter avec vous de cette question essentielle pour la reconnaissance des agents.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à ce courrier et, dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Emmanuel CHAMBAUD